

geuse à des fins d'irrigation, d'énergie et autres. La Division des ressources hydrauliques du ministère provincial de l'Agriculture délivre les permis d'aménagement hydro-électrique et administre les travaux de construction dans plusieurs entreprises d'irrigation. Cette division délivre aussi les permis d'aménagement d'ouvrages d'irrigation et répartit les ressources hydrauliques pour fins d'utilisation domestique et d'irrigation. En outre, elle administre les zones de drainage, collabore à l'aménagement des citernes de la rivière de la Paix et s'occupe d'ouvrages de protection des cours d'eau là où l'inondation pose un problème. Ces dernières années, le travail a été exécuté en bonne partie par le gouvernement fédéral d'accord avec le gouvernement provincial.

C'est le Service hydrométrique du ministère fédéral du Nord canadien et des Ressources nationales qui fait le mesurage des cours d'eau tandis que l'organisme chargé de la mise en valeur des ressources hydrauliques, relevant de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, fait les levés intéressant l'irrigation (voir p. 420).

En 1958, la province d'Alberta a terminé la construction d'un système de distribution pour le bloc ouest de l'entreprise de la rivière Bow; la zone d'irrigation est d'environ 45,000 acres.

Les chiffres du tableau 5, traitant des terres irriguées en Alberta au cours de 1957, ne sont qu'approximatifs; bien que la superficie ait augmenté avec les nouvelles irrigations à la pompe, on observe aussi des réductions résultant de la reclassification des sols et du moins grand usage d'eau à cause de la précipitation naturelle. La déperdition et les alkalis influent de même sur la superficie déclarée irrigable. La statistique des petites entreprises privées d'irrigation n'a pas été insérée car l'approvisionnement d'eau en est incertain.

Le rapport brut de la superficie irriguée s'estime à 30 millions de dollars, bien que ce chiffre ne tienne pas compte de la valeur de l'eau fournie par les réservoirs. Cette valeur ne comprend pas non plus bon nombre d'autres articles de crédit qu'il est difficile d'évaluer, tels que l'usage de l'eau pour l'amusement qui, dans ces régions autrefois à demi arides, est particulièrement précieux, et la valeur du poisson pêché dans les réservoirs d'irrigation dont l'importance est reconnue. De nombreuses localités obtiennent toute leur provision d'eau pour la maison par les canaux d'irrigation.

#### 5.—Principaux districts d'irrigation en Alberta, 1957

District	Superficie irrigable	Superficie irriguée en 1957
	acres	acres
Entreprise des rivières Sainte-Marie et Milk.....	259, 861	(78, 665 <sup>1</sup> 39, 000 <sup>2</sup> )
Zone d'irrigation Magrath.....	7, 885	7, 039
Zone d'irrigation Raymond.....	19, 058	15, 009
Zone d'irrigation Taber.....	32, 100	21, 579
Zone d'irrigation de l'Ouest.....	50, 000	7, 000 <sup>3</sup>
Zone d'irrigation de l'Est.....	250, 000	189, 793
Entreprise de la rivière Bow:		
Fédérale.....	94, 783	55, 364
Provinciale.....	35, 217	2, 200
Zone d'irrigation de Mountain-View.....	3, 600	2, 773
Zone d'irrigation de Leavitt.....	4, 831	2, 779
Zone d'irrigation d'Aetna.....	8, 303	—
Zone d'irrigation United.....	34, 005	15, 886
Zone septentrionale d'irrigation de Lethbridge.....	96, 135	51, 809
Zone d'irrigation de Ross-Creek.....	2, 089	1, 685
Zone d'irrigation de Macleod.....	3, 000	—
<b>Total.....</b>	<b>990, 617</b>	<b>490, 587</b>

<sup>1</sup> Anciennes terres.

<sup>2</sup> Nouvelles terres.

<sup>3</sup> Estimation.

**Colombie-Britannique.**—Environ 20 p. 100 de la terre arable en Colombie-Britannique est en culture et presque toutes les terres à pâturages sont utilisées. Les quelque 1,300,000 acres mises en valeur se ramènent à une moyenne d'environ une acre par habitant. Cette superficie comprend environ 211,000 acres de terre irriguée et toute la superficie irrigable de la province est estimée à 400,000 acres.

Les trois quarts environ de la superficie irriguée comprennent des entreprises particulières tandis que le reste a été aménagé par les grandes entreprises indiquées au tableau 6.